

Mairie de Saint Germain de Fresney – réunion du **Conseil Municipal** du 09 septembre 2019

Ordre du jour :

- Modification du S.Co.T.
- Adoption du rapport de la CLÉCT.
- Indemnité de conseil de responsabilité et de budget destiné à M. le Percepteur.
- Création d'un poste pour un agent d'entretien.
- Augmentation des heures de l'adjoint administratif.
- Autoriser le Maire à accepter les dons faits au nom de la commune.
- Questions diverses.

Séance du 09 septembre 2019 :

Sont présents : CONFAIS Max – LEGRAND Jérôme – LEGRAND Jacky – GLORENNEC Hervé – VINCENT Christophe – CONFAIS Thomas – DE BROUCKER Philippe – GONDINET François

Absents excusés : COUVREUX Sébastien représenté par M. VINCENT

Absents : DUMAS Stéphane – OLLIVIER Karine

Secrétaire de séance : GONDINET François

La séance est ouverte à 20h30.

Modification du S.Co.T. :

le S.Co.T. (*Schéma de Cohérence Territoriale*) a été établi conjointement par l' E.P.N et la Communauté de Communes du Pays de Conche (*la CCPC*).

Ce schéma a été bâti suite aux consultations des élus des communes concernées.

Le PLUiHD (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitation et Développement*) est présenté au Conseil.

Le S.Co.T. a été adopté à l'unanimité par le Conseil.

Adoption du rapport de la CLÉCT :

La CLÉCT est la Commission Locale d' Évaluation des Charges Transférées.

L'EPN a finalisé le rapport de la CLÉCT le 25 juin 2019 pour établir les attributions définitives sur l'année 2019.

Le rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil..

Indemnité de conseil de responsabilité et de budget destiné à M. le Percepteur :

Selon les bases de l'arrêté ministériel, l'indemnité sera calculée et réglée à M. le Percepteur.

L'indemnité est adopté à l'unanimité.

Création d'un poste pour un agent d'entretien :

Suite au départ du précédent agent d'entretien, le service sera assuré à hauteur de 1h30 par un nouvel agent recruté.

Augmentation des heures de l'adjoint administratif :

L'adjoint administratif de la mairie effectue dorénavant 6 heures de travail pour notre commune. .

Autoriser le Maire à accepter les dons faits au nom de la commune :

Suite à la mise en vente des anciennes tables de l'école, la mairie propose d'accepter des versements sous forme de don.

L'autorisation est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Vente de l'ancien matériel d'école de St Germain de Fresney :

La mairie de St Germain met en vente les anciennes petites tables d'école attachées à leur chaise.

Les tables sont des modèles simples et doubles places. La mise en vente est fixée à 100 €uro.

Elles sont réservées en priorité aux habitants de la commune.

Vous pouvez vous adresser à la Mairie.